



Comment obliger mon Père à régler la succession ?

Par **Berber34**, le **06/09/2016** à **08:20**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Ma mère est décédée depuis 16 mois et mon Père n'entend pas régler la succession de son épouse. Après plusieurs relances auprès du Notaire, a ce jour je n'ai aucune visibilité. Quel recours puis-je lancer pour obliger mon Père à régler la succession ?

Merci d'avance,
Cordialement,

Par **BrunoDeprais**, le **06/09/2016** à **08:38**

Bonjour
Qu'appelez vous réellement "régler"?

Par **amajuris**, le **06/09/2016** à **10:22**

Bonjour,

Le recours à un notaire n'est pas forcément nécessaire en l'absence de biens immobiliers.

De même que si vos parents étaient mariés sous le régime de la communauté universelle, il n'y a pas d'ouverture de successions.

Si votre père ne veut pas s'occuper de la succession de votre mère, comme héritier vous

pouvez le faire vous-même.
Salutations

Par **Berber34**, le **07/09/2016** à **13:04**

Bonjour,

Le terme "régler" est celui utilisé par le notaire dans sa réponse suite au premier courrier que je lui ai envoyé pour lui demander ou en était la succession. Pour reprendre sa phrase :
" Votre père, ce dernier m'a confirmé qu'il n'entendait pas régler pour l'instant la succession de son épouse"

En complément, mes parents se sont mariés sous le régime de la communauté légale.

Cordialement,

Par **BrunoDeprais**, le **07/09/2016** à **13:48**

Bonjour Berber

Je suppose que vous voulez parler de la communauté universelle, non?

Par **Visiteur**, le **07/09/2016** à **14:23**

Bonjour,

Il n'y a effectivement pas de succession en communauté universelle, mais vous avez évoqué communauté légale.

Dans ce cas, sachez que le conjoint ou l'un des héritiers ou légataires peut également se faire librement assister d'un second Notaire, voire d'un Avocat.

Sur le plan civil, cela n'est pas trop grave car votre père peut choisir l'usufruit général.

Sur le plan fiscal, les délais de dépôt de la succession et de règlement des droits et dépassés, attention aux pénalités.